

# Règlement du 5° Défi vert Hesdinois du 20/03/2016

Info [www.asd-hesdin.fr](http://www.asd-hesdin.fr) , <http://club.sportsregions.fr/asd-hesdin> et Facebook « Défi Vert Hesdinois »

**1° Les épreuves** : elles sont Chronométrées par « puce » (celle-ci devra attachée à la chaussure, être restituée à l'organisation sous peine de facturation de sa valeur soit 15€)

**3 distances sont proposées** empruntant à + de 90% des chemins forestiers de la forêt domaniale d'Hesdin.

- 42.5km avec 1179m de dénivelé positif et 1181 de négatif pour les coureurs entraînés et expérimentés.

- 26.5km avec 734m de dénivelé positif et 736 de négatif.

- 10.5km « découverte » avec 193m de dénivelé positif et 194 de négatif accessible à toutes et tous.

**Attention** : Mise en place de temps de passage limite sur le 42.5Km, au-delà les concurrents seront mis « hors course » (retrait du dossard et proposition de raccaptement à l'arrivée) à 12h00 au 27.5 Km, 13h00 au 35 Km.

## 2° Organisation :

Cette épreuve est organisée par l'ASD Hesdin, Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, avec le soutien des Municipalités d'Hesdin et Huby St Leu, l'aide du club de Marche & découverte d'Hesdin pour les randonnées.

**3° Inscription et paiement:** **UNIQUEMENT par INTERNET sans surcoût** > lien sur [www.asd-hesdin.fr](http://www.asd-hesdin.fr). ou <http://club.sportsregions.fr/asd-hesdin> et Facebook « Défi Vert Hesdinois »

Limitées à 600 pour les 3 distances (175 sur le 10Km, 375 sur le 26Km et 100 sur le 42Km)  
(Mise en place d'une liste d'attente)

Ouverture le 01/11/2015, clôture le 14/03/2016 à Minuit

**ATTENTION AUGMENTATION des TARIFS de 3€ APRES LE 29/02/2016**

**Votre inscription en ligne ne sera VALIDE qu'après paiement des droits d'inscriptions de :**

**10Km: 10 € – 26Km: 15 € – 42Km: 18€**

**ET la mise en ligne ou l'envoi des pièces demandées aux articles 4b et 4c.**

*Il est possible de payer par chèque moyennant une majoration de 1€, envoyé votre règlement avant le 12/03/2016 (chèque libellé à l'ordre de l'ASDH) à Mr LEPARREE Jean-Paul 8 rue notre dame du chêne 62140 MARCONNE en y joignant l'une des pièces demandées à l'article 4° si elles n'ont pas été jointes lors de votre inscription en ligne.*

**Inscriptions Club/Association:** Ils pourront envoyer un SEUL CHEQUE de règlement pour l'inscription de leurs adhérents (listing à joindre) ceux-ci devront tout de même s'inscrire individuellement sur Internet. **Une remise de 5% est consentie à partir de dix inscriptions**, les inscriptions seront validées après réception du règlement.

**ATTENTION Pas d'inscription individuelle par courrier ou sur place.**

## 4° Licence ou Certificat médical:

Conformément aux dispositions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et R.411-29 à R.411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

**4a:** L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, à partir de la catégorie « Cadet » sur le 10Km, Junior sur le 26km et Espoir (catégorie assimilée à Sénior) sur le 42km.

**4b:** **Les concurrents licenciés** devront fournir une copie de leur licence, sont acceptés les licences : FFA (Compétition, Athlé Running, Entreprise ou Pass Running), FF Triathlon, FFCO, FFPM Compétition, UFOLEP avec la mention « athlétisme ou course à pied en compétition », UNSS/UGSEL si engagement par l'établissement ou l'association sportive scolaire. **Elles devront être en cours de validité à la date de la manifestation.**

**4c :** **Les non licenciés** enverront une copie d'un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve avec la mention « ne présente pas de contre-indications à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition » (ou équivalente). Les parents des concurrents mineurs devront avoir rempli et signé le bulletin d'inscription et l'envoyer à Mr LEPARREE Jean-Paul 8 rue notre dame du chêne 62140 MARCONNE ou par mail à [jleparree@cegetel.net](mailto:jleparree@cegetel.net).

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude fournis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un des ces derniers.

**Nota : ces documents (sauf bulletin) peuvent être joints lors de l'inscription par Internet.**

**Tout engagement à l'une des épreuves sera ferme et définitif sauf en cas d'impossibilité médicale dûment justifiée par certificat médical PARVENU à l'organisation AVANT LE 14/03/2016 (prélèvement de 1€ pour frais de dossier).**

### 5° Horaires :

Les départs des Trail seront donnés à 08h30 pour le 42Km, 09h30 pour le 26Km et à 10h00 pour le 10Km dans la rue de l'église à Huby St Leu. **Attention, ils pourront être décalés si une nouvelle grille horaire de la SNCF est mise en place.**

Un briefing se déroulera sur la ligne 5 minutes avant l'heure du départ de chaque course.

Les arrivées seront jugées face à la salle du manège Boulevard Militaire à Hesdin.

### 6° Retrait des dossards et des Puces:

Le retrait des dossards et puces se feront à **partir de 07h30 à la salle du Manège d'Hesdin (boulevard militaire).**

Le dossard devra être porté **obligatoirement sur le devant et rester visible** ceci pendant toute la durée de l'épreuve.

### 7° Ravitaillement:

2 sur le 42 km, 1 sur le 26Km + celui à l'arrivée. Uniquement à l'arrivée sur le 10km et les marches.

**Une soupe et une boisson chaude seront servies à l'arrivée sur présentation du ticket correspondant.**

### 8° Matériel obligatoire pour le 42Km:

Une réserve d'eau de 1.5 litre minimum, une réserve alimentaire et une couverture de survie, seront à présenter lors du retrait des dossards.

### 9° Sécurité & consignes à respecter:

Une assistance médicale, confiée par contrat à Opale Secourisme, sera présente à l'arrivée et sur les parcours.

Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes. Les concurrents devront en toutes circonstances respecter leurs directives ainsi que le code de la route, **à défaut ils pourront être mis hors course.**

L'organisation pourra mettre **hors course** un coureur pour : **NON respect de la charte éco-sportif** (Pollution ou dégradation du milieu naturel, Il est strictement interdit de jeter détritiques, papiers en dehors des zones de ravitaillement, des poubelles seront à votre disposition), non port du dossard sur le devant, non-respect du tracé, utilisation d'un moyen de transport, non pointage au point de contrôle, non-respect des consignes d'un signaleur ou manque de respect.

### 10° Assurance RC et Accident:

Les organisateurs de l'épreuve sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance MMA à Hesdin qui leur garantit une couverture au titre des risques et responsabilité civile d'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties complémentaires accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

En cas d'incident, tout concurrent est tenu à porter assistance, d'alerter les secours (N° de téléphone remis avec le dossard), ou via le signaleur ou poste de secours le plus proche.

### 11° Annulation, neutralisation, modification de l'épreuve:

En cas de conditions météorologiques ou toute autre situation extrême pouvant nuire à la sécurité des concurrents, cas de force majeure : l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, de neutraliser les épreuves ou **de les annuler**. sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement, même partiel.

### 12° Récompenses:

**Un produit de l'artisanat local** sera remis à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

**Sur les 42 et 26Km :** Les trois premiers Hommes et Femmes au scratch recevront un lot ainsi que les premiers de chaque catégorie (sauf si déjà récompensé au scratch).

**Sur le 10Km** seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes au scratch.

### Deux Tombolas gratuites seront organisées :

**La première avec pré tirage des lots avant l'épreuve**, ceux-ci étant à retirer après les épreuves dans la salle du manège.

**La deuxième sera dotée d'au moins trois GROS LOTS : le tirage sera fait après la remise des récompenses par tirage au sort sur tous les dossards mis dans l'urne prévue à cet effet (présence obligatoire à la remise des lots, ceux-ci ne seront pas remis à un tiers).**

### 13° Vestiaires/Douches:

Des « box » vestiaires seront à disposition dans la salle d'accueil du Manège avant l'épreuve, des vestiaires et des douches chaudes seront à la disposition des participants après l'arrivée au stade de football. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les vols ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des concurrents (avant, pendant et après l'épreuve).

### 14° Droit à l'image:

Les concurrents participants acceptent le règlement de cette épreuve, autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos ou tout autre enregistrement de cet événement prisent sur l'épreuve sans contrepartie financière.

### 15° Litiges:

Tout litige pouvant survenir pendant ou après le déroulement de l'épreuve sera réglé par le Directeur de course qui a **seul tout pouvoir de décision**.

### 16° L'inscription à l'une des épreuves vaut l'acceptation sans réserves du règlement ci-dessus.